

12 **BANQUE CANTONALE** C'est non à une réorganisation rapide  
13 **FRIBOURG** Un voleur de livres de la Pléiade condamné  
17 **BULLE** Le dossier de la route H189 avance

## La campagne démarre sur une polémique

**CONSTITUTION •** Le bureau de la Constituante et les six groupes favorables au projet ont organisé hier une conférence de presse pour lancer la campagne en vue de la votation du 16 mai. Vexée de ne pas y être invitée, l'UDC a orchestré la sienne une heure et demie plus tôt.

PHILIPPE CASTELLA

Ils étaient douze. Comme les apôtres. Ne manquait que le sauveur. Enfin ça, on ne le saura vraiment que le 16 mai, le jour de la votation. Ils étaient douze intervenants hier à Fribourg lors de la conférence de presse pour le lancement de la campagne en faveur de la nouvelle Constitution cantonale. Jour pour jour, cela fait quatre ans que les constituants ont été élus. «Mais ce n'est pas le moment encore de faire la fête», a tenu à avertir leur président Adolphe Gremaud. Il est tout de même fier du paquet qui sera livré aux citoyens fribourgeois: «Il est cohérent, équilibré et consensuel. C'est un projet rassembleur.»

Rassembleur semble être le mot, à voir le panel d'avis présentés par les six chefs de groupe qui soutiennent le projet. Seul le démocrate-chrétien Laurent Schneuwly n'a guère de regrets par rapport au texte final adopté. Il faut dire qu'en plénum, la majorité de son groupe a souvent fait pencher la balance. Laurent Schneuwly salue en particulier l'ancrage du principe de subsidiarité, l'assurance-maternité avec des prestations pour toutes les mères, le droit de vote aux étrangers sur le plan communal, le partenariat pour les couples homosexuels et l'équilibre du préambule.

Les autres chefs de groupe affichent un enthousiasme plus mesuré. Ainsi, pour le socialiste Alain Berset,

le texte n'est «pas révolutionnaire, simplement de son temps. C'est le résultat d'un compromis.» Il se réjouit des avancées sociales, notamment de l'inscription du principe «un enfant, une allocation».

### UNE BELLE VITRINE

Félien Morel, chef du groupe Ouverture, voit dans le projet «une vitrine dans laquelle on présente tous les produits d'une Constitution digne d'un Etat moderne, démocratique et social». Comme ancien responsable des finances cantonales, il qualifie l'équilibre imposé du budget de fonctionnellement de verrou nécessaire.

Le chrétien-social Peter Jäggi avoue une déception: le maintien du principe de territorialité dans l'article sur les langues. Il dit toutefois comprendre qu'il n'a pas pu obtenir davantage. Cheffe du groupe Citoyen, Mélanie Maillard tire un bilan en demi-teinte, mais se reconnaît dans l'équilibre trouvé entre tradition et modernité.

### CE À QUOI ON A ÉCHAPPÉ

Côté radical, ce ne sont pas des avancées sociales dont se réjouit Denis Boivin, tout heureux au contraire de faire la liste de «tous les projets socialisants auxquels nous avons pu échapper». Selon lui, les innovations positives dépassent tant en qualité qu'en quantité celles qu'il a combattues en vain. Il cite la mise en exergue de la responsabilité individuelle, le renforcement du principe d'équilibre budgétaire, l'institutionnalisation des communes bilingues, le renforcement du rôle du Grand Conseil et la mise en place du Conseil de la magistrature pour la surveillance de la justice. PhC

## Pendant ce temps-là, à l'UDC...

Vexée d'avoir été laissée sur le carreau (voir ci-contre), l'UDC a donc organisé sa propre conférence de presse, hier matin, pour faire entendre sa voix. La position du parti est claire: non au projet de nouvelle Constitution. Un rejet déjà exprimé par le groupe UDC à la Constituante, lors de la dernière session de l'assemblée, le 30 janvier.

Pour Jean-Luc Rimaz, président du parti cantonal, la nouvelle Constitution rime avec inconsidération. «Inconsidération des dépenses, de la population et de l'économie fribourgeoises», précise-t-il. «Les frais engendrés par la nouvelle Constitution provoqueront des charges supplémentaires pour notre canton. La population et l'économie subiront de plein fouet les conséquences néfastes liées aux dépenses inconsidérées inscrites dans le texte.» L'UDC peine à comprendre que des personnes puissent croire que



La conférence de presse a été l'occasion de procéder à la signature du texte du projet de Constitution cantonale avec, à gauche, Rose-Marie Ducrot et, à droite, Adolphe Gremaud. CHARLES ELLENA

## Une brochure de 24 pages

Conférence de presse à tiroirs hier: elle a été l'occasion aussi de présenter la brochure qui sera distribuée à tous les citoyens fribourgeois. En fait, il faudrait parler de deux brochures. La première contiendra le texte complet de la nouvelle Constitution et ses 153 articles sur 35 pages. Intitulée «Une nouvelle Constitution, à savoir...», l'autre est une présentation du projet sur 24 pages. Elle a été rédigée par un groupe de travail et approuvée par tous les partis. Pour le graphisme, tout en sobriété, le mandat a été attribué à l'agence ARP, à Fribourg. Le matériel de vote sera envoyé aux citoyens autour du 20 avril.

«Le défi était de réaliser une présentation ni trop courte ni trop longue», explique le secrétaire de la Constituante Antoine Geinoz. «Le document est accessible en une heure et demie pour le citoyen qui veut le lire complètement. Les autres pourront retrouver facilement les points qui les intéressent.» La brochure contient une page sur l'enjeu du scrutin, une autre sur le parcours accompli depuis l'adoption de l'actuelle Constitution le

24 mai 1857 par le peuple fribourgeois. Les articles sont présentés titre par titre sur 13 pages. Puis viennent une explication sur l'absence de variantes et une autre sur les incidences financières. Cela donne en quelques mots: «Si la question des coûts est légitime, la réponse n'est pas aisée.» Le Conseil d'Etat déploie son soutien au projet sur deux pages. La position des groupes est développée sur le même espace. Cela signifie environ huit lignes par groupe. Une portion congrue est donc réservée aux arguments contre la nouvelle Constitution: ils ne sont présentés que sur quelques lignes, dans l'espace réservé au groupe UDC.

Pourquoi ne pas avoir fait comme les Vaudois qui avaient offert une page au comité d'opposition lors de la votation sur leur nouvelle Constitution? «On a voulu le faire. Mais il n'y a pas pour l'heure de comité d'opposition qui s'est déclaré», répond le président Adolphe Gremaud. PhC

Le projet adopté de Constitution et la brochure explicative sont disponibles sur le site internet de la Constituante: www.fr.ch/constituante

### EXCLUSION DE L'UDC

## «C'est une maladresse»

La vice-présidente de la Constituante Rose-Marie Ducrot a fini par le reconnaître dans ce qui ressemblait à une tirade des nez: «C'est probablement une maladresse. Il est vrai qu'on n'en a pas mesuré l'impact. C'est un faux pas.» Ces mea culpa de la démocrate-chrétienne se rapportent à la non-invitation de l'UDC à la conférence de presse hier, alors que tous les autres groupes de la Constituante étaient présents (voir «La Liberté» du 8 mars).

Autre vice-président, Christian Levrat est moins empressé à battre sa coulpe: «Si j'ai un regret aujourd'hui, c'est d'avoir offert à l'UDC une possibilité de polémiquer. Sur le fond, je pense que nous avons raison.» Le socialiste argumente en se référant aux habitudes du Conseil d'Etat et du Conseil fédéral: il n'y a pas de tradition de représentation des opinions divergentes lors des conférences de presse officielles de lancement de campagne. Pour lui, il était aussi logique d'inviter uniquement les responsables des groupes qui s'engagent en faveur de ce projet: «Le développement de la Constituante s'est fait sur la base de compromis. L'UDC a décidé de s'écarter de ces compromis.»

Pourquoi alors avoir proposé à l'UDC par après de l'aider à organiser une conférence de presse, proposition d'ailleurs rejetée? N'y a-t-il pas là comme une forme d'aveu? «Pas du tout, c'est parce qu'on est trop correct», rétorque-t-il. «On a voulu calmer le jeu en proposant au secrétariat de la Constituante de venir en aide à l'UDC.»

Quant à cette dernière, elle n'a toujours pas digéré son exclusion. Son président cantonal Jean-Luc Rimaz l'a rappelé lors de la contre-manifestation qu'elle a préparée hier: «Nous sommes très surpris de constater que notre président de groupe Ueli Johner n'a délibérément pas été convié à la conférence de presse organisée par le bureau de la Constituante et tous les autres présidents des différents partis représentés dans cet organe.» Le président de la Constituante Adolphe Gremaud perçoit dans l'attitude de l'UDC «une dynamique de la victimisation». En guise de provocation sans doute, Rose-Marie Ducrot ajoute: «Peut-être l'UDC sera-t-elle plus présente lors de la campagne qu'elle ne l'a été durant les débats!» PhC

## La variante sans variantes

«La volonté populaire n'a pas été respectée», tonne Pierre-André Liniger, constituant UDC. «On a grugé le citoyen en ne proposant pas de variantes. En 1999 pourtant, 76,5% des votants avaient demandé que le texte en comporte.» Le groupe UDC a toujours cru que ce serait le cas. Raison pour laquelle, au cours des travaux, il n'a jamais cherché à bloquer la discussion, faisant «beaucoup de concessions», ajoute son chef Ueli Johner. Réponse de la vice-présidente Rose-Marie Ducrot: «Le peuple a voté la possibilité d'introduire des variantes et non l'obligation. Nous avons décidé de proposer un paquet complet à la population. Elle pourra l'accepter ou le refuser.» Selon la démocrate-chrétienne, il y aurait eu des difficultés à choisir des variantes dans la mesure où le texte final est le résultat d'un compromis savamment élaboré. Toute variante aurait rompu l'équilibre trouvé. KP/PhC